

3. DEUXIÈME PARTIE

GRANDES LIGNES D'UNE POLITIQUE NATIONALE
DE LA DOCUMENTATION AU PORTUGAL (1)

por GEORGES VAN SLYPE

Director do Bureau Marcel Van Dijk, Bruxelas

RESUMO: Dão-se as grandes linhas da situação actual da Documentação em Portugal e traça-se um plano para o seu desenvolvimento e alargamento com base numa política a três níveis: nível governamental, nível central e nível descentralizado para a indústria, ensino superior e administração.

Gives the general lines of the present situation of Documentation in Portugal and draws a plan for developing and broadening it based on a three level policy: nacional, central and decentralized for industry, higher education and administration.

L'intérêt qu'il y aurait à ce que le Portugal définisse et suive une politique nationale de la Documentation a été démontré au § 1.3. Il reste à définir, dans ses grandes lignes, le contenu concret de cette politique, et à préciser les organes chargés de la mettre en oeuvre.

Nota da Redacção

(1) *Adentro do Programa de Assistência Técnica—Projecto n.º AT (69) 14 da OCDE, o belga Georges Van Slype fez, graças ao apoio do Instituto Nacional de Investigação Industrial — Centro de Documentação e Informação, o Estudo para uma política da informação científica e técnica destinada à indústria portuguesa, trabalho que realizou de 29 de Junho a 19 de Julho de 1969.*

Van Slype é um reputado técnico, cuja acção em Portugal é igualmente muito conhecida, pois, além de ser director do Bureau Marcel Van Dijk, de Bruxelas, dirigiu de 14 a 17 de Março de 1969, sob o patrocínio do Instituto Nacional de Investigação Industrial, um curso relativo à Organização da informação técnica no interior da empresa.

Juntamente com Marcel Van Dijk, Van Slype acaba de publicar um excelente manual de documentação a que deu o título Le service de documentation face à l'explosion de l'information — Paris, Editions Organisation, 1969, a que Cadernos se referirão em futuro próximo.

Cadernos tem hoje a honra de publicar a segunda parte do referido Estudo, pois, na primeira parte, Van Slype dá as grandes linhas da documentação no mundo. Nesta segunda parte trata da situação portuguesa.

Ces points seront examinés selon le même canevas qui a servi, au § 2, à étudier les grandes tendances mondiales et la situation particulière du Portugal. Le § 2 constitue donc la justification des propositions présentées à ce § 3.

3.1 *Niveau gouvernemental: élaboration de la politique*

3.11 *Activités*

Il faut que, à l'échelon gouvernemental le plus élevé, des décisions soient prises, concernant:

- l'instauration et le maintien d'un réseau documentaire national, efficace, et adapté aux besoins
- les grandes lignes de l'activité du Centre national de Documentation à créer (cf. § 3.2)
- les crédits à accorder aux divers points du réseau documentaire à développer.

3.12 *Organe*

Pour définir et suivre la politique documentaire nationale, il serait souhaitable de créer un Conseil de la Documentation Scientifique, Technique et Economique auprès des instances les plus élevées du Gouvernement, par exemple, auprès de la Junta Nacional de Investigação Científica e Tecnológica récemment constituée près la Présidence du Conseil.

Il est indispensable que cet organe se situe à un niveau très élevé, car son action de coordination doit jouer auprès de tous les Ministères et notamment auprès de tous les Centres de Documentation existant actuellement dans les différents Ministères.

3.13 *Constitution et méthode de travail*

Le Conseil de la Documentation ne doit pas être un organe permanent. Il peut se réunir par exemple 3 ou 4 fois par an, pour définir les grandes orientations et être informé des réalisations.

Pour que son action soit efficace, et se répercute à tous les niveaux de la société, il serait souhaitable que ce Conseil soit composé à parts égales de représentants:

- de l'Industrie
- des Ministères
- des Universités.

Ses membres devraient avoir manifesté un intérêt réel pour la Documentation. Le travail serait préparé par son Secrétaire, qui serait en même temps Directeur du Centre National de Documentation, et qui disposerait dès lors de tous les éléments pour présenter un programme annuel d'action et pour rédiger un rapport annuel d'activité.

3.2 Niveau du Centre National de Documentation

3.21 *Activités*

Le Centre National de Documentation exercerait les activités suivantes:

- 3.2101 *Elimination des doubles emplois*, dans la mesure où il risque d'en apparaître; ce risque est relativement faible, puisque les doubles emplois sont à éviter surtout au niveau des Centres spécialisés, et qu'en principe, il n'y a pas à créer de Centres spécialisés au Portugal.
- 3.2102 *Normalisation*: animation de la Commission de normalisation documentaire fonctionnant au Ministère de l'Economie.
- 3.2103 *Mécanisation*
- des activités d'édition de répertoires généraux, au niveau national (cf. ci-dessous)
 - de l'impression des bulletins bibliographiques des Centres sectoriels souhaitant sous-traiter ce travail au Centre National
 - de l'exploitation des bandes magnétiques fournies par un nombre croissant de Centres spécialisés mondiaux, en vue d'organiser, pour compte de Centres sectoriels et d'Usagers:
 - des recherches rétrospectives
 - des diffusions sélectives sur profil
 - l'édition de bulletins spécialisés.
- 3.2104 *Relations avec les organismes internationaux de Documentation*
- organisation de la représentation portugaise dans les divers organismes
 - organisation de la communication de l'information sur les travaux réalisés dans les différents organismes, et recherche, si nécessaire, d'une coordination de la politique des représentants portugais, que ces représentants soient attachés au Centre National de Documentation ou à d'autres organismes nationaux.
- 3.2105 *Langage d'indexation*
- prise en charge ou commande, on sous-traitance, de la traduction en portugais de langages d'indexation à caractère général
 - organisation de l'information sur les langages documentaires existants, dans le monde et dans le pays; en particulier, collecte ou achat de tous les thesauri existants
 - participation à des travaux d'élaboration de langages d'indexation à caractère général.

3.2106 *Édition de répertoires généraux*

- Prise en charge, directement ou par sous-traitance, de l'élaboration et de la tenue à jour des répertoires nationaux:
 - répertoire des revues nationales
 - répertoire des revues secondaires dans le pays
 - répertoire des revues étrangères dans le pays
 - répertoire des ouvrages étrangers dans le pays
 - répertoire complet des bibliothèques et Centres de Documentation du pays
- bibliographie nationale: il existe actuellement 14 dépôts légaux des documents publiés au Portugal.
Il y aura intérêt à concevoir l'édition de la bibliographie nationale de façon à éviter que ces 14 bibliothèques ne doivent continuer à fichier elles-mêmes ces documents
- répertoire des traductions
- répertoire des congés.

3.2107 *Enseignement de la Documentation*

- participation à l'élaboration des programmes d'enseignement et de formation des documentalistes
- le cas échéant, organisation de séminaires de formation et de perfectionnement
- organisation de stages dans les services du Centre National en faveur de documentalistes de Centres locaux
- organisation de stages dans les Centres spécialisés mondiaux

3.2108 *Promotion de l'utilisation de la Documentation*

- Promotion de l'exploitation de la Documentation par des
 - mesures générales: exemple:
 - obligation de faire précéder d'une bibliographie fournie:
 - les thèses universitaires
 - les rapports de recherches scientifiques et techniques subsidiées par l'Etat
 - les plans de promotion industrielle financés par l'Etat
 - enregistrement et diffusion des programmes de recherches entreprises par les Centres d'Etudes et/ou de Recherches auxquels les Centres sectoriels de Documentation sont attachés

- mesures particulières: exemple:
 - obligation pour les Centres sectoriels subsidiés de proposer et de mener à bien une action éducative auprès de leurs Usagers
 - développement d'un sens de promotion auprès des Usagers par les documentalistes du Centre National
 - organisation d'une publicité sur l'activité du réseau, et sur des résultats bénéfiques de cette activité dans l'industrie et la recherche (méthode des cas): cette publicité peut être menée, notamment avec la collaboration active des associations professionnelles d'Universitaires, puisqu'aussi bien ces derniers doivent être les principaux bénéficiaires de la Documentation:
 - Ordre des Ingénieurs
 - Ordre des Médecins
 - Syndicat National des pharmaciens
 - Syndicat National des Agents techniques
- promotion des activités de type «information officer», plutôt que simplement «documentalistes» dans les Centres sectoriels du pays, lors de visites de délégués du Centre National dans ces Centres sectoriels.

3.2109 *Statut du Documentaliste*

Recherche d'une amélioration du statut des documentalistes, en accord avec:

- les Industries
- l'Université
- les Ministères

Une phase préliminaire de cette action pourrait se trouver dans l'organisation d'une enquête sur la situation existante. Un redressement immédiat de l'anomalie signalée au § 2.2209 est souhaitable.

3.2110 *Distribution des budgets à des Centres sectoriels*

Préparation et exécution des décisions du Conseil National de la Documentation.

3.2111 *Édition de bulletins bibliographiques généraux*

L'édition centralisée de bulletins bibliographiques généraux constitue l'une des fonctions des Centres Nationaux de Documentation dans certains grands pays (URSS: VINITI) et dans certains pays moyens (France: CNRS), mais pas dans les petits pays.

Au Portugal, le Centre National, tout d'ailleurs comme les Centres locaux, chacun dans ses spécialités, doivent s'appuyer sur les bulletins d'abstracts et

d'index étrangers, sans vouloir consacrer des ressources énormes à refaire un travail qui est déjà fait ailleurs.

3.2112 *Fourniture de prestations bibliographiques*

S'il est sage que le Centre National de Documentation du Portugal ne se lance pas dans l'enregistrement systématique de documents et dans l'édition de bulletins bibliographiques généraux, il est par contre important qu'il joue un rôle actif en matière d'exploitation de la Documentation:

- étant un Centre interdisciplinaire, il pourra fournir des bibliographies plus complètes que les Centres sectoriels, en réponse à des questions ne se situant pas exactement au coeur des préoccupations de chacun de ces Centres sectoriels
- étant un Centre National, il pourra répondre à des questions posées par des Usagers, individuels ou collectifs, ne disposant pas encore des services d'un Centre sectoriel
- pouvant, d'ici quelques années, disposer d'un ordinateur, il sera mieux à même que n'importe quel Centre sectoriel d'effectuer dans les meilleures conditions d'efficacité:
 - des recherches rétrospectives en profondeur
 - des diffusions sélectives sur profil
 - édition systématique de bibliographies spécialisées à partir des bandes magnétiques achetées auprès des grands Centres spécialisés mondiaux.

3.2113 *Communication des documents*

3.2113.1 *Reproduction*

Il ne suffit pas que le Centre National fournisse des bibliographies: il faut aussi que, dans des délais très courts, il puisse procurer des copies des documents signalés.

Pour atteindre cet objectif, deux techniques sont possibles:

- l'exploitation du réseau des bibliothèques locales et du répertoire des revues étrangères:
 - chaque fois que le Centre aurait besoin d'une copie, il téléphonerait ou écrirait à la bibliothèque disposant de la revue, et lui demanderait de lui envoyer une reproduction du document, ou de l'expédier directement à l'Usager
- la reproduction de revues stockées dans les locaux mêmes du Centre National ou dans des locaux voisins; ceci impliquerait l'abonnement central à quelque 20.000 revues, choisies parmi les 120 000 revues qui existent dans le monde.

La première solution est apparemment moins coûteuse, mais présente des inconvénients très importants:

— les délais de fourniture des copies iront de 1 à 8 jours, ou même plus, selon la disponibilité de la revue, de la bibliothécaire et de l'équipement de reproduction.

L'expérience montre que lorsqu'un Service quelconque doit fournir une prestation à une personne étrangère à l'organisme dont il dépend, il y met souvent moins de diligence que lorsqu'il doit fournir la même prestation à un agent appartenant à l'organisme

— certains Usagers peuvent hésiter à communiquer leurs sujets d'intérêt à un organisme qui ne soit pas neutre, comme le Centre National;

— ces deux premiers inconvénients constituent des facteurs négatifs qui risquent de restreindre l'exploitation de la Documentation: il ne faut pas oublier la loi suivant laquelle, lorsqu'il est trop difficile de rassembler une Documentation, l'Usager préfère se passer de Documentation.

On arrive alors au contraire du but recherché, qui est la promotion de l'utilisation de la Documentation.

Il est dès lors hautement souhaitable de recourir à la deuxième solution, et de disposer directement ou, auprès du Centre National, d'un stock suffisant de documents de base, et d'équipements de reproduction.

3.2113.2 *Prêt ou consultation sur place*

Pour les mêmes raisons, il faut que les Usagers du Centre puissent avoir accès immédiat à une collection importante, et constamment tenue à jour, d'ouvrages et de rapports scientifiques, techniques et économiques.

3.2114 *Traduction*

Il est souhaitable que le Centre National organise un Centre de traduction, en constituant un réseau de traducteurs indépendants, spécialisés dans les diverses langues et dans les différentes disciplines, et recevant une rémunération attractive par traduction effectuée.

Ce Centre devrait d'autre part publier un tarif de traduction, par langue, à appliquer aux travaux confiés par les Usagers.

3.22 *Modalités d'intervention*

3.221 *Facturation des prestations*

De façon générale, le principe de la facturation des prestations est à préférer, parce que:

— les Usagers respectent davantage un service payant, et ne sont pas tentés d'en abuser

- le financement des activités et de leur développement est plus automatique, pour autant bien entendu, que le chiffre d'affaires atteigne un niveau suffisant
- les lois du marché constituent, à long terme, le meilleur critère de rentabilité d'une exploitation.

Dans le cas de la Documentation cependant, ce principe général n'est, le plus souvent pas appliqué: exemple:

Aux Etat-Unis, le Gouvernement finance à 95% les Centres de Documentation spécialisés dans le recueil de données physiques (data bank); il finance également des Centres spécialisés travaillant dans le cadre d'organismes étatiques (National Library of Medicine, Nasa, Nuclear Sciences, ...) et accorde des crédits pour le développement de multiples Centres de Documentation spécialisés ou même locaux.

En Belgique, les recherches bibliographiques (plus de 1.000 par an) menées par les documentalistes du Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST) pour des demandeurs individuels ou attachés à des organismes, publics ou privés, sont entièrement gratuites; seules les reproductions de documents sont facturées, à un prix d'ailleurs très bas.

Dans cette perspective internationale, d'une part, et dans le cadre des préoccupations portugaises de promotion de l'utilisation de la Documentation d'autre part, il est à conseiller:

- d'offrir gratuitement les recherches bibliographiques
- de vendre, en-dessous du prix de revient:
 - la diffusion sélective sur profil
 - l'édition de bibliographies spécialisées
 - les répertoires généraux
- de vendre au prix de revient:
 - les reproductions de documents
 - les traductions

3.222 *Accueil des Usagers*

- le personnel du Centre, subalterne aussi bien qu'universitaire, doit être formé pour accueillir le public avec empressement et amabilité
- les formalités administratives indispensables doivent être conçues dans un esprit de simplification maximum.

3.23 *Constitution du Centre National*

Le Centre National de Documentation Scientifique, Technique et Economique serait constitué comme une entité administrativement autonome, attachée à la Présidence du Conseil.

Il serait dirigé par un Directeur permanent et recevrait ses directives du Conseil de la Documentation Scientifique, Technique et Economique.

Pour éviter des doubles emplois, les collections de documents (revues, livres, rapports,...) et les équipements de reproduction dont question au § 3.2113 seraient gérés non par le Centre National lui-même, mais bien par la Bibliothèque Nationale, qui dispose déjà d'une collection importante de livres et de revues, et qui bénéficie du dépôt légal des publications nationales.

Dans cette hypothèse:

- le Centre National devrait être situé dans les mêmes locaux que la Bibliothèque Nationale, ou tout au moins dans des locaux contigus
- des procédures de collaboration devraient être mises au point entre la Bibliothèque Nationale et le Centre National, en vue de:
 - faire acquérir les documents adéquats par la Bibliothèque Nationale
 - définir les modalités de reproduction ou de prêt (ou de consultation sur place) des documents
- la Bibliothèque Nationale devrait recevoir des crédits supplémentaires pour acquérir les documents et les équipements de reproduction et pour augmenter les effectifs du personnel nécessaire pour l'acquisition, le stockage, la manutention et la reproduction des documents. Dans les perspectives développées au § 3.11, ces crédits pourraient lui être alloués par le Conseil National de la Documentation
- la Bibliothèque Nationale devrait recevoir le dépôt légal des thèses universitaires du pays

3.24 *Structure du Centre National*

le Centre National devrait avoir plusieurs services ou sections spécialisées dans l'exécution des différentes tâches définies au § 3.21

— *SERVICE COORDINATION ET PROMOTION*

- relations avec les Centres sectoriels du pays
- relations avec les organismes étrangers s'intéressant à la Documentation (FID, OCDE, Unesco, ONU, Unido, Icsu, etc...)
- relations avec les autres organismes portugais collaborant avec des organismes étrangers: organismes officiels, centres spécialisés mondiaux
- relations avec les centres spécialisés mondiaux (sur le plan de la coordination; sur le plan de l'exécution, ces relations seraient exercées par les documentalistes spécialisés du Service de diffusion des connaissances — cf. ci dessous)
- participation à la Commission Nationale de Normalisation Documentaire

- initiative de travaux concernant les langages d'indexation
- élaboration du statut des documentalistes
- participation aux travaux de définition des programmes d'enseignement et de perfectionnement des documentalistes
- étude, distribution et contrôle des crédits accordés par le Conseil National de la Documentation à des Centres sectoriels
- action en vue de promouvoir l'utilisation de la Documentation

— *SERVICE DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES*

- organisation de recherches bibliographiques rétrospectives, sur base de bulletins d'abstracts et d'index, et plus tard, à l'aide de l'ordinateur
- communication des documents demandés (par l'intermédiaire de la Bibliothèque Nationale)
- organisation de diffusions sélectives sur profil, lorsque l'ordinateur sera disponible
- éditions de bulletins bibliographiques spécialisés, à la demande de Centres sectoriels à partir des bandes magnétiques communiquées par les Centres spécialisés mondiaux, lorsque l'ordinateur sera disponible
- édition de bulletins bibliographiques spécialisés, à la demande de Centres sectoriels, à partir de données fournies par ces Centres, lorsque l'ordinateur sera disponible
- édition de répertoires généraux
- organisation du Centre de traduction
- participation à la sélection des livres, revues, rapports... à acquérir par la Bibliothèque Nationale
- publication de bulletins bibliographiques signalant les rapports reçus d'organismes internationaux (FAO, OCDE, BIRD, ONU).
Ces rapports sont normalement à stocker à la Bibliothèque Nationale et non signalés dans des bulletins bibliographiques existants.

— *SERVICE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION*

- analyse et programmation de travaux originaux confiés à l'ordinateur
- étude des programmes fournis par les Centres spécialisés mondiaux avec leur bande magnétique
- gestion de l'ordinateur
- gestion d'une imprimerie (pour l'impression des bulletins spécialisés et des répertoires nationaux)

— *SERVICES GENERAUX*

- secrétariat
- comptabilité
- ordonnancement des dépenses
- facturation
- achat de fournitures

3.25 *Echelonnement du lancement du Centre (projet de planning)*

Il n'est évidemment pas possible de lancer simultanément tous les travaux prévus au programme du Centre National. Un certain échelonnement est nécessaire avant d'arriver à la phase de régime.

Un projet de planning est présenté ci-après; ce projet de planning sera bien entendu, à discuter et à réviser par les autorités portugaises:

- avant même la création du Centre National
- au cours des années, au fur et à mesure du déroulement du programme et de l'apparition des réactions, positives ou négatives, des Usagers aux réalisations concrètes.

1ère année

- Nomination du Directeur.
- Nomination des Chefs de Services (coordination, diffusion, services généraux) à l'exclusion du Chef du Service de traitement de l'information.
- Mise en place de deux documentalistes (par ex. un ingénieur mécanicien et un biologiste) chargés de répondre à des questions
- Exécution de missions à l'étranger et stages:
 - dans des pays de dimensions comparables à celles du Portugal: en vue d'obtenir des informations sur les méthodes, sur les titres de revues et de bulletins bibliographiques spécialisés les plus importants
 - de quelques Centres spécialisés mondiaux, dans les domaines des documentalistes (ex. Engineering Index, Biological Abstracts), pour apprendre à utiliser convenablement leurs publications.
- Prise de contacts avec les Centres de Documentation portugais existants.
- Définition de méthodes de travail
- Lancement des études en vue du financement national de Centres de Documentation sectoriels.

2ème année

- Nomination du Chef du Service de Traitement de l'Information.
- Mise en place de trois documentalistes supplémentaires (par ex. un chimiste, un médecin, un ingénieur électricien).

- Visites à l'étranger et stages dans d'autres Centres spécialisés, dans les nouveaux domaines couverts par les documentalistes (ex. Science Abstracts, Index Medicus, Excerpta Medica, Chemical Abstracts,...).
- Définition des revues à acquérir par la Bibliothèque Nationale.
- Mise en place d'un système de sélection de livres à acquérir par le Bibliothèque Nationale.
- Acquisition d'une centaine de bulletins bibliographiques (abstracts et index) pour le Centre National.

3ème année

- Renforcement des Services.
- Mise en route des recherches documentaires rétrospectives, sur bulletins d'abstracts et d'index.
- Mise en route du service de reproduction de documents de la Bibliothèque Nationale.
- Prises de contacts en vue d'organiser le réseau des traducteurs.
- Organisation de contacts systématiques avec les Centres de Documentation locaux subsidiés.
- Etude, choix et acquisition de l'ordinateur et du matériel d'imprimerie.
- Lancement des travaux d'analyse et de programmation de l'ordinateur.

4ème année

- Renforcement des Services.
- Mise sur pied du Centre de traduction.
- Prise en charge des problèmes liés aux programmes de formations des documentalistes.
- Prise en charge des relations internationales.
- Prise en charge des travaux de normalisation.
- Acquisition des bandes magnétiques des Services spécialisés mondiaux.
- Test des programmes de recherches rétrospectives de diffusion sélective et d'édition de bulletins bibliographiques spécialisés.

5ème année

- Renforcement des Services.
- Mise sur pied de l'exploitation des bandes magnétiques des Centres spécialisés mondiaux sur ordinateur et imprimerie.
- Prise en charge de l'édition de répertoires documentaires nationaux, sur ordinateur et imprimerie.
- Prise en charge de travaux sur les langages d'indexation.
- Organisation de stages en faveur de documentalistes des Centres locaux.

3.26 *Effectif nécessaire*

Le personnel doit être limité au cadre nécessaire au bon fonctionnement du service. Les agents recrutés doivent travailler full time pour le Centre, et recevoir une rémunération leur permettant de s'engager à ne pas exercer une autre activité professionnelle chez un autre employeur. S'il est difficile de leur accorder directement ce niveau de rémunération, on pourrait peut-être envisager de le faire indirectement par exemple sous forme de paiement d'heures supplémentaires prestées au Centre National lui-même.

Les effectifs à prévoir seraient les suivants:

Services	1e année		2e année		3e année		4e année		5e année	
	*E	U	E	U	E	U	E	U	E	U
Service de coordination	2	2	3	3	4	5	5	6	6	7
Service de diffusion des connaissances	2	3	4	6	6	9	7	10	10	12
Service de traitement de l'Information	—	—	—	1	2	2	4	3	6	3
Services généraux et Direction	2	2	3	2	4	2	5	3	6	3
Total	6	7	10	12	16	18	21	22	28	25
	13		22		34		43		53	

Colonnes: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Pour budget personnel, voir page suivante.

Budget personnel (en escudos)

Universitaire: 80.000 esc./an

Employé: 40.000 esc./an

1^{ère} année: E: 240.000 soit au total 800.000 esc.
 U: 560.000

2^{ème} année: E: 400.000 soit au total 1.360.000 esc.
 U: 960.000

* E=employés
 U=universitaires

3ème année: E: 640.000	soit au total 2.080.000 esc.
U: 1.440.000	
4ème année: E: 840.000	soit au total 2.600.000 esc.
U: 1.760.000	
5ème année: E: 1.120.000	soit au total 3.120.000 esc.
U: 2.000.000	

3.3 *Niveau des Centres spécialisés par discipline*

Ces Centres se caractérisent essentiellement par une activité *d'enregistrement* de Documentation et de diffusion de bulletins d'abstracts et d'index destinés à signaler les documents parus dans la discipline traitée, dans le monde entier.

Il n'y a pas de tels Centres au Portugal, et la politique nationale de la Documentation ne doit pas se fixer pour objectifs d'en développer. Ce serait en effet organiser un gaspillage énorme des ressources: il est de loin plus économique, d'acheter les bulletins d'abstracts et d'index des grands Centres mondiaux, que de chercher à les refaire dans le pays: le rapport du prix est de 1 (pour l'achat) à 50 (pour le traitement original)!

Par contre, on peut considérer que les autorités portugaises ont le devoir de veiller à ce que les documents portugais soient effectivement enregistrés et diffusés par les grands Centres mondiaux: les Centres portugais de Documentation doivent être les correspondants nationaux de ces Centres mondiaux, et doivent leur envoyer le signalement, l'abstract et l'indexation des documents portugais relevant de leurs disciplines. Cette politique permettra d'ailleurs d'obtenir de meilleurs prix, ou même la gratuité, pour l'abonnement aux revues d'abstracts et d'index.

Les correspondants locaux peuvent être:

- de préférence, les Centres portugais de Documentation sectoriels existants, et traitant les mêmes disciplines que le Centre mondial considéré; c'est déjà le cas du Laboratoire National du Génie Civil, qui est le correspondant portugais de la Documentation Internationale de Recherches Routières (DIRR)
- le Centre National de Documentation, lorsqu'il n'existe pas de Centre portugais traitant les mêmes disciplines: cette éventualité se présentera, dans les prochaines années, pour les relations avec la majorité des Centres mondiaux.

A long terme cependant, il est possible que cette tendance se renverse et que l'on trouve au Portugal de plus en plus de Centres sectoriels qui puissent devenir les correspondants nationaux des Centres mondiaux.

Dans tous les cas, l'indexation devra être faite dans le langage utilisé par le Centre mondial, c'est-à-dire suivant un plan de classement particulier ou un thesaurus de mots-clés; pratiquement aucun grand Centre mondial n'utilise, en effet, encore, la Classification Décimale Universelle.

3.4 Niveau des Centres sectoriels

3.41 Activités

La fonction essentielle d'un Centre sectoriel est d'assurer la Documentation d'un groupe d'Usagers. Suivant les cas, ces Usagers peuvent appartenir

— à un organisme ou à une section d'organisme:

— Entreprise Industrielle ou siège local d'une entreprise industrielle

— Université ou Faculté

— Ministère ou Direction ou Section d'un Ministère (et notamment Centre de Recherche attaché à un Ministère)

— à un organisme collectif:

— Gremio ou Association d'une branche de l'industrie

Suivant les cas également, les Usagers de ce Centre seront

— concentrés géographiquement, et le Centre de Documentation sectoriel pourra être installé à côté d'eux

— dispersés, ce qui rendra plus difficile le contact direct entre les Usagers et les documentalistes.

3.42 Organes

Un Centre sectoriel pourra comporter quatre sections, éventuellement regroupées selon les besoins:

3.421 Bibliothèque

La Bibliothèque achète, réceptionne, enregistre et stocke les documents reçus: livres, rapports, thèses, revues, normes, films,... Elle gère une salle de lecture et un service de prêt. Les nouveaux documents reçus sont exposés sur des présentoirs. Le stockage des documents est organisé suivant le principe du «libre service».

3.422 Documentation

La section Documentation a la responsabilité d'étudier systématiquement les besoins des Usagers; pour ce faire, elle organisera des contacts fréquents avec ses Usagers, et participera aux réunions de définition des programmes d'action: recherche, investissement...

Elle sélectionne les documents à acquérir par la Bibliothèque, souvent en collaboration avec les Usagers.

Elle diffuse le signalement des documents acquis (par ex. à l'aide d'un bulletin des sommaires: photocopie de la page des sommaires des ouvrages et revues reçus).

Elle organise des recherches bibliographiques rétrospectives ou sur profil dans les cas simples (c'est-à-dire pour 40 à 70% des questions, suivant les Centres) et demande l'intervention du Centre National dans les cas complexes (pour 30 à 60% des questions).

Son rôle est éminemment actif: elle doit aller au-devant des Usagers, et provoquer l'emploi de la Documentation: plus que des documentalistes, ses agents doivent être des «Information Officers».

3.423 *Information*

La section d'Information a pour mission, non de fournir des bibliographies ou des documents existants, comme la section de Documentation, mais bien de diffuser les connaissances dans les domaines couverts par le Centre:

- en répondant à des demandes de renseignements précis, (SVP technique):
par exemple:
 - qui fait quoi?
 - quel matériau utiliser dans tel cas?
- en rédigeant des «états de la question», synthèses de plusieurs documents traitant du même sujet, dans le but de faire le point sur un problème particulier (ex. du document publié par l'INII sur les techniques de fonderie)
- en publiant une circulaire ou une revue technique:
 - donnant des informations sur la vie du Centre de Recherche auquel est attaché le service de Documentation
 - diffusant des rapports ou des textes originaux des Chercheurs du Centre et d'Ingénieurs de la profession
 - traduisant des textes étrangers utiles
 - intégrant éventuellement le bulletin des sommaires dont question ci-dessus
 - reprenant éventuellement des résumés des documents intéressants reçus (éviter de rédiger les résumés soi-même: utiliser les résumés d'auteurs ou, à la suite d'accords, les résumés de revues d'abstracts).

3.424 *Reprographie*

La section Reprographie, attachée au Centre de Documentation ou à un autre service de l'organisme, a pour fonction de reproduire et/ou d'imprimer les documents à destination des Usagers.

3.43 *Qualification du personnel*

Les bibliothécaires peuvent être des personnes ayant effectué des études au niveau du Lycée ou de l'école technique.

Les documentalistes et spécialistes de l'Information doivent être des Universitaires, diplômés dans les disciplines traitées dans le Centre ceci est indispensable pour assurer la connaissance des besoins des Usagers, la compréhension des textes des documents, la communication de bibliographies pertinentes, et la rédaction de textes techniques.

Si le Centre ne peut offrir une saturation complète à un universitaire à temps complet, il doit chercher à utiliser les services à temps partiel d'un universitaire travaillant déjà dans l'organisme auquel est attaché le Centre de Documentation sectoriel. Le matériel de reprographie courant actuel (duplicateur stencil, hecto ou offset, copieuse Xerox, agrandisseur de microfiches) peut être manipulé par des agents ayant un niveau de dactylographe.

3.44 *Modalités d'organisation de la recherche bibliographique*

Partout où cela est possible, il faut éviter de refaire des travaux déjà exécutés ailleurs. La tenue à jour d'un fichier exige des efforts importants, souvent disproportionnés à l'usage qui en est fait. Il faut donc, dans la mesure du possible, éviter de créer des fichiers, et organiser la recherche en exploitant les bulletins d'abstracts et d'index existants.

La tenue de fichiers ne pourra être encouragée que dans les cas suivants:

- enregistrement de documents internes
- enregistrement de documents non signalés dans des bulletins d'abstracts avec index matières disponibles sur le marché
- services où les recherches bibliographiques sont tellement nombreuses qu'il est moins coûteux d'organiser un fichier que de recourir à des index matières publiés (cas exceptionnel),
- services où il est nécessaire d'organiser fréquemment des recherches en profondeur, demandant l'emploi d'outils de recherche de type perfectionné (Peek a Boo, sélecteur optique, sélecteur magnétique), dans des disciplines pour lesquelles il n'est pas possible d'acheter des bandes magnétiques bibliographiques auprès d'un Centre spécialisé mondial.

3.45 *Type de document à acquérir*

Chaque Centre sectoriel doit acquérir:

- un ou plusieurs bulletins d'abstracts avec index, dans les domaines spécifiques qui intéressent ses Usagers.

Ces bulletins lui permettront d'effectuer les recherches bibliographiques de base, fondées sur l'indexation superficielle qui est celle des index matières (et également d'ailleurs des fichiers matières), dans les domaines d'intérêt normaux de ses Usagers.

Les recherches dans d'autres domaines, plus marginaux, seront confiées par le documentaliste du Centre sectoriel:

- soit à un autre Centre sectoriel, spécialisé dans la matière de la question
- soit de préférence au Centre National.

Les recherches basées sur l'indexation en profondeur seront confiées par le documentaliste du Centre local au Centre National, lorsque ce dernier aura un ordinateur, et dans la mesure où la matière de la question aura été diffusée sur des bandes magnétiques par un Centre spécialisé mondial.

- quelques dizaines ou quelques centaines d'ouvrages, rapports, thèses, brevets,... par an, et quelques dizaines ou quelques centaines d'abonnements à des revues, dans les domaines spécifiques intéressant ses Usagers.

Dans la mesure du possible, on cherchera à éviter le dépouillement, le fichage et la diffusion sous forme de bulletins signalétiques ou analytiques des acquisitions. Pour une diffusion simple, et peu coûteuse des acquisitions, on utilisera la technique du bulletin des sommaires.

Pour une diffusion plus élaborée, on demandera au Centre National l'organisation de diffusion sélective sur profil, basée sur les bandes magnétiques achetées auprès des grands Centres mondiaux spécialisés.

Pour la fourniture de documents sur références bibliographiques, le Centre sectoriel utilisera son fonds propre, et, pour les documents manquants, il s'adressera:

- soit à un autre Centre sectoriel (suivant indication du répertoire des revues étrangères)
- soit, de préférence, au Centre National.

3.46 *Politique d'implantation des Centres sectoriels*

Il faut ici tenir compte de la caractéristique nationale signalée au § 2.52 et chercher à implanter les Centres sectoriels aussi près que possible des Usagers.

Il faut néanmoins tenir compte des contraintes économiques, et ne pas se livrer à une politique d'émiettement des ressources nationales auprès d'une multitude de petits Centres trop peu différenciés.

D'autre part, il est nécessaire de s'appuyer sur les Centres déjà existants, qui rendent des services et qu'il ne peut être question de supprimer.

Dès lors, la politique d'implantation se fixera comme objectifs prioritaires de combler les vides résultant, suivant les secteurs:

- soit d'un manque total, ou quasi total, de Centres sectoriels
- soit d'une dispersion trop forte des Centres existants, qui n'atteignent pas une «dimension économique».

3.461 *Politique d'implantation pour l'Industrie*

3.4611 *Réseau National*

Le Gouvernement portugais aura intérêt à favoriser le développement d'un Centre sectoriel de Documentation dans le cadre des Centres d'Etudes à créer par les Gremios.

Ces Centres sectoriels auront pour mission d'accumuler et de diffuser la Documentation mondiale dans le domaine d'intérêt des industries couvertes par le Gremio auquel ils seront attachés.

Puisqu'une partie importante de l'industrie portugaise est regroupée en Gremios, ceci semble être la technique la plus adéquate et la moins coûteuse pour constituer un réseau national de Documentation pour l'industrie. Dans les domaines plus spécifiques couverts par des Associations (ex. de la Fonderie), il y aura également intérêt à développer des Centres sectoriels correspondants.

3.4612 *Cas de l'INII et des autres Laboratoires ou Centres de Recherche nationaux*

Il y a intérêt à maintenir, et même à développer les sections de Documentation créées par des Laboratoires et Centres de Recherche nationaux.

Il faudra bien entendu chercher à éviter des doubles emplois lors de la création des Centres de Documentation des Gremios et des Associations. Les Centres sectoriels attachés aux Laboratoires et Centres de Recherche nationaux (INII, Laboratoire National du Génie Civil, Cabinet d'Etudes des Transports Terrestres, Conseil de Recherche Nucléaire,...) sont à considérer comme faisant partie du réseau national de Documentation.

3.4613 *Services de Documentation des Industries*

Les entreprises privées auront intérêt à créer ou à maintenir des Services de Documentation internes, qui faciliteront les liaisons entre les Usagers d'une part, et les Centres sectoriels et le Centre National d'autre part.

Il n'appartient évidemment pas au Gouvernement portugais de financer ces Centres locaux. Mais il est indispensable qu'un esprit favorable à leur existence et à leur développement existe parmi les dirigeants et les documentalistes du Centre National et des Centres sectoriels: le succès de leur action résultera, pour une part importante, des bons contacts qu'ils parviendront à établir avec les documentalistes de ces Centres locaux.

3.462 *Politique d'implantation pour l'Université*

L'Université de Coimbra dispose d'une bibliothèque centrale très riche, et d'environ 50 bibliothèques de Facultés.

Le Gouvernement portugais aura intérêt à promouvoir le développement d'une bibliothèque centrale dans chacune des trois autres Universités du pays. Cette action devra être entreprise de façon à favoriser réellement les bibliothèques centrales, ouvertes à tous, et non les bibliothèques de Facultés, réservées à une clientèle plus ou moins sélectionnée. Le financement d'une bibliothèque est extrêmement coûteux, et il est normal que les crédits ouverts par la collectivité puissent bénéficier à l'ensemble des Usagers.

3.463 *Politique d'implantation pour l'Administration*

Il serait souhaitable, pour éviter la dispersion des efforts, qu'une certaine centralisation et une certaine coordination des activités documentaires soient exercées à l'échelle de chacun des Ministères, comme cela se fait depuis plusieurs années au Ministère d'Outre-Mer. Dans la mesure du possible, il y aurait intérêt à créer un seul Service de Documentation pour chaque Ministère.

Des Sections de Documentation particulières ne se justifient que dans les services ministériels chargés d'une activité de recherche technique autonome: Conseil de Recherche Nucléaire, Laboratoire National du Génie Civil, INII, etc...